

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie
PROCÈS-VERBAL

Date : le 19 août 2025

Heure : 18 h 30

Présents / présentes :

- D. Guitard, maire
- J. Olivier, maire suppléant
- R. Arseneau, conseiller
- A. Bard-Lavigne, conseillère
- B. Couturier, conseillère
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes :

- A. Noël, conseillère

Administrations :

- P. Fongemie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
- M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
- R. Doucet, trésorier
- B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
- R. Peñarroya, analyste technique senior

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

Adopté – le 16 septembre 2025

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

4.1 Rapport annuel - Politique P2023-04 - Politique linguistique

Le directeur général a présenté son rapport annuel sur la politique linguistique. Il a d'abord mentionné que seul un très faible nombre de citoyens avait besoin d'explications concernant les publications en français, et que ceux-ci ont obtenu des réponses satisfaisantes en communiquant avec un employé de la municipalité.

Il a ensuite indiqué que toutes les publications liées à la sécurité publique respectent à 100 % la Loi sur les langues officielles.

Il a également souligné que, conformément à la recommandation du conseil, un incitatif financier visant à encourager les entreprises à installer une affiche en français a été intégré à la *Politique P2025-05 — Politique d'incitatif au développement de la municipalité de Belle-Baie*.

Afin de poursuivre les efforts de valorisation de la présence du français dans notre municipalité, le directeur général recommande :

Une approche concertée avec l'ensemble des partenaires du développement économique (CSR Chaleur – secteur développement économique, service d'urbanisme, CBDC Chaleur, Chambre de commerce Chaleur, etc.) ;

Lorsque de nouvelles entreprises approchent ces partenaires pour s'établir dans notre communauté et qu'elles n'ont pas encore choisi leur nom ou procédé à l'enregistrement de leur entreprise, de les encourager à opter pour un nom francophone ;

De les informer de l'existence du programme d'incitatifs financiers liés à l'affichage en français.

Le maire adjoint Olivier recommande que la Municipalité explore l'intégration de l'intelligence artificielle dans ses communications publiques, afin d'améliorer l'efficacité, pour favoriser la participation citoyenne et améliorer la communication.

4.2 Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la Municipalité de Belle-Baie - 3e trimestre

Le conseiller Arseneau a présenté les recommandations du comité de dons concernant les demandes de dons et de subventions reçues pour le 3^e trimestre.

Une résolution sera présentée afin que les membres du conseil puissent se prononcer et voter sur les recommandations proposées.

4.3 Pétition - sauvez notre parc

Le directeur général informe le conseil que la municipalité a reçu une pétition visant à sauver le parc situé sur la rue L'Anglais.

Il précise que, conformément à la procédure, lorsqu'une pétition est reçue, une résolution doit être ratifiée pour en confirmer l'acceptation.

Le directeur général rappelle également que ce terrain avait été déclaré excédentaire et avait été proposé pour mise en vente en vue d'un développement.

Enfin, il ajoute qu'il entrera en contact avec la personne ayant mis en œuvre la pétition afin de mieux comprendre les enjeux soulevés.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par B. Couturier, conseillère

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

Aucune présentation

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 15 juillet 2025

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 15 juillet 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseillère M. Larivière

La conseillère Larrivière fait le point sur les dossiers suivants :

Comité de surveillance financière : suivi des travaux en cours.

Comité des bassins versants : elle informe que le conseil d'administration reprendra ses activités à la fin août.

Comité des dons et subventions : une rencontre a eu lieu pour discuter des fonds à distribuer aux différentes demandes reçues; une résolution sera présentée à ce sujet.

CSR : lors de la dernière rencontre, elle a été remplacée par le maire adjoint Olivier.

Elle fait également un survol des activités municipales auxquelles elle a participé au cours des dernières semaines.

Enfin, elle termine en mentionnant qu'après plusieurs années de discussions avec le ministère des Transports, une enseigne d'arrêt a finalement été installée au coin du chemin St-Laurent. Toutefois, le panneau indique « Stop / Arrêt ». Elle est entrée en discussion avec le ministère afin d'obtenir l'inversion de l'ordre des mots pour que « Arrêt » apparaisse en premier. Le directeur général précise qu'un suivi sera effectué auprès du ministère à ce sujet.

8.2 Conseillère B. Couturier

La conseillère Couturier informe le conseil qu'une lettre a été envoyée à la Commission de la bibliothèque pour les aviser qu'elle agira à titre de représentante de la Ville. Elle précise que les rencontres de cette commission ont lieu les mardis et qu'ils évaluent la possibilité de modifier la journée de réunion afin de lui permettre d'y participer.

Elle demande également d'obtenir un suivi dans le dossier de l'Éco-Marché, plus particulièrement pour savoir s'il y a eu de l'intérêt concernant l'affichage visant à trouver un consultant.

La conseillère Couturier mentionne avoir participé à :

une rencontre d'orientation des nouveaux élus municipaux ;

une rencontre de la cohorte 5 de l'AFMNB ;

ainsi qu'à la rencontre du comité des dons et subventions.

Elle conclut en félicitant l'équipe d'employés d'être de la municipalité pour l'excellent travail accompli.

8.3 Conseiller G. Frenette

Le conseiller Frenette souligne les événements auxquels il a assisté durant l'été au nom de la municipalité.

Espace des Arts Uni : situé au quai, cet espace a attiré des visiteurs provenant d'aussi loin que l'Europe et la Russie.

Projet du presbytère avec la Galerie d'art Les Arts visuels de la Baie : il mentionne que ce projet est actuellement en développement et que l'ouverture officielle est prévue pour le mois d'octobre.

Activités sportives :

le tournoi de tennis *Chaleur Open*, organisé par Tennis Nouveau-Brunswick ;

deux tournois de baseball qui ont attiré de nombreux jeunes dans la région ;

des tournois de soccer organisés par Soccer Chaleur.

Fête nationale de l'Acadie (15 août) : il fait un survol des activités qui ont eu lieu dans le cadre des célébrations.

Il conclut en félicitant les étudiants d'été pour leur excellent travail et en remerciant les pompiers volontaires pour leur dévouement.

8.4 Conseillère A. Noël

La conseillère Noël était absente.

8.5 Maire suppléant Olivier

Le maire adjoint débute son rapport en énumérant les rencontres des comités qu'il a assistés depuis son dernier rapport :

Comité Bâtiments et surplus de terrains : participation à une rencontre tenue au début juillet.

Comité Parc et plage : mise à jour à la suite de la réunion.

Comité de gestion de la paroisse de Robertville : présence à une rencontre de suivi.

Comité Plan vert municipal : rappel que ce comité vise à :

Développer un plan vert pour la municipalité.

Définir des thématiques et ancrer des notions de développement durable dans les opérations.

Instaurer une culture de durabilité au sein de la municipalité.

Comité Développement des pôles urbains : rencontre avec la firme *Rue Principale* et la firme *Mobo*.

Il a également soulevé une question concernant la réglementation ou les mesures en place pour encadrer les feux en plein air.

Le maire adjoint termine son rapport en énumérant les activités réalisées à titre de maire adjoint, en représentation de la municipalité.

8.6 Maire Guitard

Le maire présente un résumé de ses activités depuis son dernier rapport.

Il indique avoir effectué un passage au bureau de l'AFMNB afin de discuter de dossiers concernant la municipalité.

Il rapporte avoir rencontré un citoyen au sujet de la limite de vitesse et avoir eu une rencontre avec des représentants de TVA

Le maire a participé à l'ouverture du Festival Blues de la Baie.

Lors d'une rencontre avec le ministre Carney, il a profité de l'occasion pour discuter du dossier des deux quais de Belle-Baie ainsi que du programme de la pêche.

Il a également accueilli la présidente du SANB pour une visite de la ville, afin de lui présenter les attractions offertes à Belle-Baie.

Le maire a pris part aux célébrations de la Fête du Nouveau-Brunswick et a assisté à la conférence de la communauté francophone accueillante,

Il a également eu une rencontre avec le président de la CSR; il mentionne également avoir assisté à quelques services funèbres.

Il termine son rapport en mentionnant qu'il a eu une rencontre avec le député fédéral Serge Cormier et le ministre des Pêches et Océans.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATIONS

Le directeur général souligne l'arrivée de nouveaux employés au sein de la municipalité de Belle-Baie.

Il tient à remercier les brigades de pompiers ainsi que M. Dustin Aubé, directeur des sécurités publiques, en rappelant qu'ils demeurent en appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin d'intervenir dans le cadre des problématiques liées aux incendies de forêt.

Le directeur général informe que la gestion de l'eau demeure difficile en raison de la sécheresse et du faible niveau des rivières. Il présente également une mise à jour sur la situation des feux de forêt dans la province.

Il remercie l'équipe de Loisirs, Culture et Vie communautaire pour l'ensemble de la programmation organisée durant la période estivale.

Une mise à jour est aussi faite concernant la réception d'une nouvelle machinerie destinée aux travaux publics.

Le directeur général mentionne qu'il siège au comité de réforme de l'évaluation foncière et partage avec le groupe le mandat de ce comité.

En terminant, il tient à dénoncer certaines incivilités dont ont été victimes des employés municipaux, que ce soit par téléphone, en personne ou sur les médias sociaux. Il rappelle que les propos manquant de respect ne seront pas tolérés.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance fut envoyé par courriel le maire demande sil y a des questions ou précisions.

Le conseiller Dilhac mentionne que la municipalité a reçu une lettre du propriétaire de la cantine *Bar Rayé* de Beresford, dans laquelle celui-ci souhaite connaître les prochaines étapes relativement aux cantines mobiles situées à proximité de son entreprise. La greffière indique qu'une intervention du public sur ce sujet aura lieu lors de la présente séance et précise que le point sera abordé à la prochaine rencontre, après que la citoyenne se sera exprimée.

11. FINANCES

11.1 Rapports financiers - 2e trimestre 2025

Le trésorier présente le rapport financier trimestriel du fond de fonctionnement général ainsi que celui du fond de fonctionnement eau et égout.

12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Acceptation des rapports financiers - 2e trimestre 2025

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE les rapports financiers du deuxième trimestre de l'année 2025 ont été préparés et présentés au conseil municipal;

IL EST RÉSOLU QUE le rapport financier du deuxième trimestre 2025 pour le fonctionnement *eau et égouts* et le rapport de fonctionnement général de la Municipalité de Belle-Baie soient acceptés tels que présentés;

Motion adoptée

12.2 Distribution de subventions et de dons discrétionnaires par la Municipalité de Belle-Baie - 3e trimestre

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par B. Couturier, conseillère

Attendu que le comité de dons recommande la distribution de dons, subventions et commandites, / pour le troisième trimestre 2025, / comme mentionné ci-dessous :

Dons :	
L'Académie de Théâtre de Beresford	1 000 \$
Ligue de Tennis Chaleur	1 060 \$
Red Sox U13AA – Belle-Baie	1 000 \$

Attendu que la Municipalité de Belle-Baie souhaite participer au projet de sentier de marche de l'Association pour l'intégration communautaire de Petit-Rocher; et

Attendu que le comité des dons, après discussion, recommande l'octroi d'un don équivalant à 10 % de la valeur de l'estimation soumise, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 525 \$, avec la stipulation que ce montant ne sera déboursé que lorsque 75 % du financement prévu dans l'estimation aura été obtenu et au début des travaux.

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent la liste de dons, subventions et commandites, pour le troisième trimestre 2025, comme présentée.

Motion adoptée

12.3 Soumission - 228-25 - Développement de la plage à Beresford - Réparation de la passerelle - phase 1

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE la Municipalité de Belle-Baie a envoyé quatre (4) invitations de soumissions pour le projet no 228-25 – Développement de la plage de Beresford – réparation de la passerelle – phase 1, conformément à la Loi sur la passation des marchés publics;

ATTENDU QU’ un seul soumissionnaire a présenté une proposition;

ATTENDU QUE la proposition reçue respecte le budget établi par l’ingénieur du projet;

IL EST RÉSOLU que les membres du conseil approuvent la proposition d’Élévation Enterprises inc. au montant de 77 384 \$, plus taxes applicables.

Motion adoptée

12.4 Autorisation de crédit - Banque Royale

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de moderniser et d’améliorer ses processus liés aux cartes de crédit:

« QUE la personne morale (Municipalité de Belle-Baie) délègue à Paolo Fongemie, directeur général à compter du 19 août 2025, le pouvoir de contracter en vue de demander l’émission de cartes de crédit Banque Royale (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l’échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Banque Royale (« la banque »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la banque des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l’utilisation des Cartes et de tout produit qui s’y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s’engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la banque et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE Paolo Fongemie soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Et QUE Paolo Fongemie puisse désigner à la banque des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant. »

Motion adoptée

12.5 Approbation de l'entente d'achat et de vente - Édifice de la Barque

La conseillère Larivière précise que le prix d'acquisition de cet édifice a été fixé à un dollar (1 \$).

Proposé par R. Arseneau, conseiller
Appuyé par B. Couturier, conseillère

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie souhaite acquérir du ministre de l'Éducations les propriétés identifiées sous les NIDs 20292975 et 20292983, correspondant à l'édifice de la Barque, situé au 423, rue Principale, Pointe-Verte;

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent l'entente d'achat et de vente conclue entre la municipalité et Sa Majesté le Roi du chef de la province du Nouveau-Brunswick pour l'acquisition desdites propriétés ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et la greffière municipale soient et sont par les présentes autorisés à signer, au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tous les documents et actes nécessaires ou connexes à cette transaction.

Motion adoptée

12.6 Pétition des résidents de la rue L'Anglais (secteur Petit-Rocher)

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie accuse réception de la pétition datée du 28 juillet 2025, visant à préserver le parc situé sur la rue L'Anglais, et constatant que celle-ci contient 150 signatures admissibles, soit celles provenant de résidents du secteur de Petit-Rocher ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite pétition soit transmise au département municipal approprié pour suivi et analyse.

Motion adoptée

12.7 Infraction / Ordonnance - Propriété située au 190, rue Godin - secteur Beresford

Proposé par J. Olivier, maire suppléant

Appuyé par R. Arseneau, conseiller

ATTENDU que Bruno Godin est propriétaire d'un terrain qui est situé au 190, rue Godin, secteur de Beresford; et

ATTENDU que ladite propriété est située à l'intérieur d'une zone naturelle protégée de type 1, zone NP-A; et que le propriétaire a aménagé un véhicule récréatif sur la propriété; et

ATTENDU que l'arrêté 25-2010 – Arrêté de zonage de la ville de Beresford article 76, stipule qu'aucun bâtiment ni aucune construction ne peuvent être aménagés.

Il EST RÉSOLU QUE :

L'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Chaleur soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch.19, et des amendements y sont apportés afin que les arrêtés de la Ville de Beresford ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;

Que la Municipalité de Belle-Baie retienne les services de la firme d'avocat Matchim Bernard Law Group, afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux;

Si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures sont intentées au nom de la Ville de Belle-Baie.

Motion adoptée

Résolution 12.8 ci-dessous – fut abrogé lors de la réunion d'urgence du 28 octobre 2025

- 12.8 Résolution du conseil concernant l'article 59- Rezonage et modifications - restrictions et conditions concernant le nouveau plan municipal et arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie**

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère
Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport émis par le Comité consultatif régional en matière d'urbanisme (CCRU), en date du 22 juillet 2025, visant à adopter le nouveau plan municipal et le nouvel arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie ;

ATTENDU QUE les commentaires soulevés par les commissaires ont été pris en considération par le bureau de l'urbanisme.

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent la recommandation du CCRU, telle que présentée.

Motion adoptée

Résolution 12.8 – fut abrogé lors de la réunion d'urgence du 28 octobre 2025

- 12.9 Résolution du conseil concernant l'article 25 - l'avis public du nouveau plan municipal et arrêté de zonage de la Municipalité de Belle-Baie**

Proposé par C. Doucet, conseiller
Appuyé par G. Frenette, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Belle-Baie souhaite uniformiser le plan municipal et l'arrêté de zonage applicables à l'ensemble de son territoire, tout en tenant compte des besoins spécifiques propres à chacun des secteurs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont sollicité un avis écrit du comité consultatif en matière d'urbanisme relativement au projet de création d'un nouveau plan municipal ~~et d'un nouvel arrêté de zonage~~;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal publie un avis, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme, annonçant son intention d'adopter un nouveau plan municipal ~~et un nouvel arrêté de zonage~~;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU qu'une présentation publique, visant à exposer et expliquer le contenu ainsi que la portée des nouveaux documents, soit tenue dans les délais prescrits par l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que, reconnaissant l'importance d'informer adéquatement la population et de lui accorder le temps nécessaire pour examiner et poser des questions sur les nouveaux arrêtés proposés, la municipalité tienne, en sus des avis publics prescrits par la loi, des séances de portes ouvertes ainsi que des sessions d'information publiques additionnelles afin de favoriser la compréhension et la participation citoyenne.

Motion adoptée

**Toute mention relative à l'arrêté de zonage fut supprimée de la résolution
12.9 – comme résolu dans la réunion d'urgence du 28 octobre 2025**

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

13.1 Linda Aubie et René Boudreau - Cantine Ti-Gadoo

Madame Aubie, propriétaire de la Cantine *Ti-gadoo*, exprime devant le conseil son mécontentement concernant l'installation d'une cantine mobile à proximité de son entreprise.

Elle propose que les cantines extérieures soient assujetties à des frais supérieurs à 25 \$ par jour pour l'obtention d'un permis journalier.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 58

Daniel Guitard, maire

Wanda St-Laurent, greffière municipale

Adopté – le 16 septembre 2025